

L'OMT et l'OMI publient une déclaration commune en faveur d'une reprise sûre des opérations de croisière

Madrid (Espagne), le 5 novembre 2020 – Dans une déclaration commune publiée le 5 novembre, l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) soulignent l'importance du secteur des croisières pour l'économie mondiale.

Selon des données de l'industrie, le secteur des croisières représente 1,2 millions d'emplois et contribue à l'économie mondiale à hauteur de 150 milliards de dollars américains chaque année. Le tourisme est d'une importance vitale pour les petits États insulaires, où il assure la subsistance de millions de personnes et entraîne des avantages socio-économiques substantiels.

Les deux agences des Nations Unies ont souligné les efforts déployés par le secteur, les pays et les organisations internationales pour protéger la sécurité, la santé et le bien-être des passagers et des équipages, de même que la santé de la population des États portuaires fréquentés par les navires de croisière. Depuis que l'exploitation des croisières a été interrompue un peu partout dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19, le secteur a revu et renforcé ses protocoles afin d'identifier des moyens de mieux protéger la santé des passagers, des équipages et du public en général.

La déclaration conjointe invite les gouvernements à utiliser les Orientations concernant la reprise progressive et sûre de l'exploitation des navires de croisière dans l'Union européenne en relation avec la pandémie de COVID-19 (diffusées par l'OMI dans la lettre circulaire No 4204/Add.26) afin de faciliter la reprise du secteur dans des conditions sûres, de même que trois documents-cadres (cadre applicable aux opérateurs, cadre applicable aux passagers et cadre applicable aux gens de mer) qui ont été élaborés par la Chambre de la marine marchande du Royaume-Uni en collaboration avec l'Association internationale des lignes de croisière (CLIA).

L'OMT et l'OMI rappellent que la reprise des opérations des navires de croisière profitera également à l'ensemble de la communauté maritime, puisque les navires à passagers participent au système automatisé d'assistance mutuelle pour le sauvetage des navires (AMVER) et sont souvent sollicités par les centres de coordination de sauvetage pour offrir une assistance aux navires en détresse en mer.

L'OMT et l'OMI ont réitéré leur appel aux gouvernements pour qu'ils désignent tous les gens de mer et le personnel maritime comme des travailleurs clés et éliminent tout obstacle aux relèves d'équipages.

Liens connexes :

[Le tourisme et la maladie à Coronavirus 2019](#)

[Un Nouveau code international pour une plus grande protection juridique des touristes](#)

[75e Anniversaire de L'Organisation des Nations Unies: la coopération et la confiance sont plus importantes que jamais](#)

[Déclaration commune à l'appui de la reprise sûre de l'exploitation des navires de croisière à l'issue de la pandémie de COVID-19](#)